

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Raymond Bernard Bivigou : "Le Gabon a soutenu la candidature de Bouchra Hajij"

CETTE déclaration est du président de la Fédération gabonaise de volley-ball qui s'est confié mercredi dernier lors d'un entretien à notre rédaction. Il voit en la Marocaine, la personne idéale pour apporter un changement important dans le management de la Confédération africaine de volley-ball.

Entretien réalisé par Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

• **L'union** : La Marocaine Bouchra Hajij a été élue dernièrement présidente de la Confédération africaine de volley-ball (CAVB) pour un mandat de quatre ans (2020-2024).

Quelle a été la position du Gabon lors de ce scrutin ?

Raymond Bernard Bivigou : Comme vous savez, le Gabon est membre de la CAVB et participe à toutes ses rencontres, notamment, les Congrès aussi bien ordinaires qu'électifs. Par conséquent, nous avons non seulement participé activement aux travaux, mais également pris part au vote. La candidature de la Marocaine a été portée et soutenue par 39 fédérations

nationales, y compris le Gabon. Je vous signale que le Gabon a même eu une procuration d'une fédération sœur. Au terme du vote, d'autres fédérations ont compris la nécessité de rejoindre le projet de notre candidate. Comprenez bien notre choix porté sur Bouchra Hajij avec qui nous travaillons depuis un an pour cette élection.

Lors de ce même Congrès, il était aussi prévu l'élection des présidents des commissions. Le Gabon était-il en course ?

- Les travaux de ce congrès viennent de tourner une grande page de l'histoire du volley-ball sur le plan africain et même mondial. Le Gabon est candidat dans plusieurs commissions.

Mais je vous en dirai un peu plus dans les jours à venir. À titre de rappel, l'ancien président de la Fégavolley, Frédéric Ndonga, siège au Conseil d'administration de la CAVB depuis quatre ans et a présidé la Zone IV durant huit ans. C'est un plus pour notre pays.

Qu'attendez-vous de la politique de la nouvelle patronne de la CAVB ?

- Nous avons vu en elle la personne idoine pour apporter un changement

important dans le management de notre institution. C'est pourquoi nous sommes engagés aux côtés de Bouchra Hajij pour une nouvelle gouvernance de la CAVB. La présidente est déterminée à ce que la CAVB devienne, de par ses missions et des valeurs, une institution qui se distingue tant par la qualité de son management que par la qualité de ses relations avec chaque fédération nationale.



Photo : Prosper Sax Nzé Bekale

Raymond Bernard Bivigou, en visioconférence lors du dernier Congrès électif de la Confédération africaine de volley-ball.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 05 novembre 2020
Appel d'offres : N°001/MAEPA/CABM/2020
Nom du projet : Construction de bâtiments et acquisition des Équipements des Projets d'Actions Prioritaires
Source de financement : Budget de l'Etat exercice 2020

1. OBJET

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation, lance un Appel d'Offres Ouvert pour la construction des bâtiments et l'acquisition des équipements des projets d'actions prioritaires.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué de lots répartis comme suit :

- Lot 1 : Construction et équipement du Laboratoire d'Analyse (AGASA) ;
- Lot 2 : Construction et équipement du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Lot 3 : Construction du Parc de quarantaine de KABALA ;
- Lot 4 : Construction de la plateforme de DOUSSALA ;

Une même entreprise ne pourrait être attributaire de plus de deux (2) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA par lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation
Avenue Félix EBOUE – Immeuble Ancienne Primature
BP : 551 Libreville
TEL : +241 11 76 09 78

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 24 novembre 2020 à 15h30mn et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre. À compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours. Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 25 novembre 2020 à 9h30mn dans la salle de réunion du Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation, Avenue Félix EBOUE – Immeuble Ancienne Primature, Sis au 1^{er} étage.

Le Directeur Général des Marchés Publics
Explosif Pénitent N°17753.02.001

P. Le Ministre
P.O. Le Directeur de Cabinet
Moussa NDONG BIVIGOU